



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

PRÉPARATIFS DU DEUXIÈME CYCLE DE SUIVI (2015-2016)

Réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial
Les 3 et 4 septembre, à Mexico

Ce document fait le point sur le travail se rapportant au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial et les mesures prises sur trois axes de travail distincts : (i) la préparation d'un deuxième cycle de suivi renforcé ; (ii) la finalisation des quatre indicateurs pilotes ; et, (iii) la révision du cadre de suivi du Partenariat mondial pour s'assurer de sa pertinence et de sa contribution à l'ensemble des efforts de suivi pour l'après-2015.

Ce document est communiqué aux membres du Comité de pilotage pour examen. Les membres du Comité de pilotage sont invités à examiner et approuver les méthodologies et les processus proposés de suivi des Indicateurs 1, 2, 3 et 4, ainsi que le processus et le calendrier proposés pour le deuxième cycle de suivi.

Personnes à contacter :

M. Alejandro Guerrero. Tél : +33 1 45 24 83 63, courriel : alejandro.guerrero-ruiz@oecd.org

M^{me} Julie Seghers, Tél : +33 1 45 24 90 36, courriel : julie.seghers@oecd.org

M^{me} Yuko Suzuki, Tél : + 1 212 906 6509, courriel : yuko.suzuki@undp.org

M^{me} Liz J.E. Chung Tél : +1 718 483 6675, courriel : liz.chung@undp.org

Acronymes

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CCEI	Comité consultatif économique et industriel (ou BIAC en anglais) [OCDE]
CIPE	Centre international pour l'entreprise privée
CP	Comité de pilotage [PMCED]
CRN	Cadre de résultats national
CSI	Confédération syndicale internationale
DEAS-ONU	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DPP	Dialogue public-privé
EAC	Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE [PMCED]
EDP	Enquête sur les dépenses prévisionnelles [OCDE]
FdD	Conférence sur le financement du développement
GCS	Groupe consultatif sur le suivi [PMCED]
GDI	Groupe des donateurs internationaux
GFP	Gestion des finances publiques
IHP+	Partenariat international de la santé
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
P4P	Partenariats pour la prospérité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POED	Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
RHN	Réunion de Haut Niveau [PMCED]
SNPC	Système de notification des pays créanciers [OCDE]
UIP	Union interparlementaire

Introduction

Ce document, qui se concentre sur le travail de suivi du Partenariat mondial, présente aux membres du Comité de pilotage l'état d'avancement des travaux ainsi que la proposition d'une voie à suivre en ce qui concerne les [trois axes de travail](#) convenus lors de la dernière réunion du Comité de pilotage.

Les travaux de l'Équipe d'appui conjointe (EAC) s'appuient sur les commentaires recueillis par les biais de consultations menées auprès des parties prenantes du Partenariat mondial et sur les recommandations préliminaires fournies par le Groupe consultatif sur le suivi (GCS).

Le document est structuré comme suit :

- La partie I fait brièvement le point sur les travaux menés par l'Équipe d'appui conjointe depuis la réunion de La Haye
- La partie II met l'accent sur les principaux efforts de préparation en vue d'un deuxième cycle de suivi renforcé (c'est-à-dire l'Axe de travail n°1), y compris les efforts de suivi visant à accroître l'engagement politique et la participation, la proposition d'un processus de suivi et d'un calendrier d'actions, l'amélioration des outils de suivi, et des approches visant à renforcer les synergies avec d'autres exercices de suivi.
- La partie III décrit les principales caractéristiques des méthodologies affinées pour les quatre indicateurs pilotes (c'est-à-dire l'Axe de travail n° 2).
- La partie IV présente l'état d'avancement des efforts déployés pour positionner le cadre du suivi du PMCED vis-à-vis des cadres de redevabilité de l'après-2015 et du FdD, ainsi que les travaux envisagés concernant la révision globale du cadre de suivi afin de s'assurer de sa pertinence par rapport aux efforts de redevabilité pour l'après-2015 (c'est-à-dire l'Axe de travail n° 3).
- Enfin, l'Annexe 1 fournit des informations plus détaillées sur chaque indicateur pilote ; l'Annexe 2 détaille le processus de suivi proposé pour le deuxième cycle de suivi ; l'Annexe 3 décrit brièvement des options concrètes exposées aux membres du Comité de pilotage pour continuer à soutenir ce processus ; et l'Annexe 4 présente la liste de l'ensemble des 10 indicateurs du cadre du suivi du PMCED.

Outre les commentaires généraux fournis, les membres du Comité de pilotage sont invités à :

- Approuver les méthodologies et les processus proposés pour effectuer le suivi des Indicateurs 1 (utilisation de cadres de résultats nationaux), 2 (environnement favorable aux OSC) et 3 (qualité du dialogue public-privé) au cours du deuxième cycle.
- Accepter de reporter l'approbation de la méthodologie proposée pour le suivi de l'Indicateur 4 (indicateur de transparence) à la prochaine réunion du Comité de pilotage (en janvier 2016) et approuver la suggestion d'une vaste consultation avec les parties prenantes sur les révisions méthodologiques proposées.
- Donner leur aval au processus et au calendrier proposés pour le deuxième cycle de suivi.

I. BILAN SUCCINCT DES MESURES PRISES DEPUIS LA RÉUNION DE JANVIER 2015 DU COMITÉ DE PILOTAGE À LA HAYE

Axe de travail n° 1 – Préparation d'un deuxième cycle de suivi renforcé

- Efforts déployés pour accroître l'engagement politique et la participation au deuxième cycle de suivi
 - Appui aux Coprésidents et aux membres du Comité de pilotage dans leurs efforts de renforcement de la conscience politique en matière de suivi (par exemple diffusion de messages clés, [brochure de sensibilisation](#)).
 - Transmission de messages ciblés aux parties prenantes du Partenariat mondial pour qu'elles commencent à préparer le deuxième cycle de suivi (les Coordinateurs du deuxième cycle de suivi dans les pays en développement, les fournisseurs de coopération du CAD et les banques multilatérales de développement, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les Équipes pays des Nations Unies, le Coordinateur résident des Bureaux et les antennes pays du PNUD ainsi que d'autres acteurs).
 - Renforcement de la communication auprès des parties prenantes du Partenariat mondial
- Révision du processus de suivi et du calendrier du deuxième cycle de suivi, sur la base des observations recueillies grâce à une consultation en ligne.
- Efforts réalisés pour accroître les synergies avec d'autres exercices de suivi.
- Amélioration de la collaboration avec les organisations et les plateformes régionales concernant l'utilisation des résultats de suivi et préparatifs d'ateliers régionaux préalables au cycle de suivi (qui auront lieu en octobre 2015).
- Travaux en cours afin d'améliorer et d'ajuster les outils de suivi (Guide de suivi, feuille de calcul-pays pour la collecte et la validation des données, questions fréquemment posées)

Axe de travail n° 2 – Finalisation des quatre indicateurs pilotes

- Consultations intensives avec un éventail de parties prenantes du Partenariat mondial et avec le Groupe consultatif sur le suivi en vue de finaliser les approches méthodologiques des indicateurs pilotes (Voir l'Annexe1).
- Affinement et finalisation des méthodologies des quatre indicateurs pilotes.

Axe de travail n° 3 – Révision du cadre de suivi du Partenariat mondial pour s'assurer de sa pertinence dans le cadre de l'après-2015 et du FdD

- Tandis que l'EAC a donné la priorité aux Axes de travail n° 1 et 2 au cours du semestre passé, une réflexion plus poussée sur la révision d'ensemble du cadre de suivi sera entreprise parallèlement au déroulement du deuxième cycle de suivi.
- Discussions concernant le positionnement du cadre de suivi du PMCED par rapport aux efforts de redevabilité pour l'après-2015 et le FdD (à évoquer lors de la réunion du Comité de pilotage).

Groupe consultatif sur le suivi (GCS)

- Mise en place du GCS et tenue de sa première réunion les 20 et 21 mai 2015 à New York, avec des représentants des bureaux des Coprésidents et de l'Équipe d'appui conjointe afin d'échanger les premières réflexions sur les domaines de travail convenus (que le GCS décrira de manière plus détaillée dans un plan de travail communiqué aux membres du Comité de pilotage à la réunion du Mexique).
- Depuis sa création, le GCS s'est concentré à apporter des conseils à l'EAC concernant la finalisation des méthodologies des quatre indicateurs pilotes. Les principales caractéristiques des méthodologies présentées dans la Partie 2 et l'Annexe 1 de ce document incorporent les recommandations du GCS. Les commentaires formulés par le GCS sur la façon de poursuivre le renforcement du deuxième cycle de suivi à différents stades, guideront également l'EAC dans ses derniers préparatifs du deuxième cycle de suivi (en septembre) et tout au long de l'exercice de suivi. Enfin, le GCS définira plus précisément son approche de l'Axe de travail n°3 lors de sa prochaine réunion (les 28 et 29 septembre 2015).

II. AXE DE TRAVAIL N° 1 : PRÉPARATION D'UN DEUXIÈME CYCLE DE SUIVI RENFORCÉ

Points de décision attendus des membres du Comité de pilotage :

- Approbation du processus et du calendrier du deuxième cycle de suivi proposés

Renforcement du cadre de suivi du PMCED : principales observations reçues des parties prenantes¹

Afin de préparer un deuxième cycle de suivi renforcé, l'Équipe d'appui conjointe s'est appuyée sur les commentaires reçus des parties prenantes du Partenariat mondial, qui ont mis en exergue les forces suivantes et ont proposé les améliorations énumérées ci-dessous :

Forces :

- *Valeur de l'exercice conduit par les pays en développement*
- *Combinaison du leadership gouvernemental et de l'inclusion*
- *Pertinence globale du processus et utilité des outils de suivi*

Possibilités d'amélioration :

- *Un appui politique plus important et augmentation du nombre de pays participants*
- *Des investissements plus conséquents dans la phase de préparation (sensibilisation et communications)*
- *Des consultations plus opportunes et inclusives avec les parties prenantes concernées*
- *Un processus de collecte et de validation des données plus structuré afin de s'assurer de l'exactitude des données*
- *Des efforts pour limiter le fardeau au niveau des gouvernements des pays en développement*
- *Des synergies accrues avec d'autres exercices de suivi et les Initiatives du Partenariat mondial*
- *Meilleure utilisation et diffusion des conclusions afin d'encourager le changement de comportement*

1 Ces observations ont été essentiellement recueillies par le biais de deux consultations en ligne (l'une organisée en tant que suivi immédiat du premier cycle de suivi, la deuxième organisée en avril 2015).

ENGAGEMENT RENFORCÉ DES PARTIES PRENANTES ET PARTICIPATION ACCRUE

1. Les Coprésidents et les membres du Comité de pilotage ont joué un rôle déterminant dans la sensibilisation de leurs circonscriptions afin d'encourager une participation élargie au deuxième cycle de suivi et sont invités à poursuivre leurs efforts de sensibilisation dans les prochains mois (des moyens concrets pour les membres d'y parvenir sont détaillés dans l'Annexe 3). A la suite de la réunion du Comité de pilotage au Mexique une lettre officielle d'invitation à participer au deuxième cycle de suivi sera envoyée de la part des Coprésidents du PMCED aux ministres des pays en développement ainsi qu'aux chefs d'organisations.
2. Le soutien apporté par les membres du Comité de pilotage au renforcement de l'engagement des parties prenantes tout au long du deuxième cycle de suivi sera essentiel pour garantir l'appropriation générale de l'exercice de suivi. Étant donné la particularité du contexte régional sur les questions d'efficacité du développement, le rôle des organisations et plateformes régionales concernées est également important .
3. L'EAC poursuivra l'intensification de ses efforts de sensibilisation, de communication et de consultation afin d'assurer l'engagement des parties prenantes pendant tout le processus de suivi. Le site Web est actuellement en cours de modernisation ; les pages consacrées au suivi, en particulier, seront actualisées pour fournir des informations sur le deuxième cycle de suivi, opportunes et faciles à utiliser.
4. En vue de renforcer l'implication des parties prenantes dans l'utilisation des résultats de suivi, l'EAC améliorera sa collaboration avec les organisations et les plateformes régionales concernées. En particulier, leur rôle dans l'analyse des résultats de suivi et dans l'extraction de conclusions de cette analyse, sera renforcé afin d'orienter le dialogue international et régional sur l'efficacité du développement.

PROCESSUS, CALENDRIER ET OUTILS DE SUIVI RÉVISÉS

5. Bien que l'approche globale utilisée lors du premier cycle de suivi soit maintenue, quelques modifications seront incorporées dans le deuxième cycle de suivi, sur la base des enseignements tirés et des recommandations formulées par les parties prenantes. Cette partie présente les principales modifications apportées au processus ainsi qu'un calendrier détaillé. De plus amples renseignements sur le processus sont exposés en détail à l'Annexe 2.

Structuration supplémentaire du processus de collecte et de validation des données

6. Une approche « dirigée par les pays » signifie que les données recueillies auprès des pays sont collectées et validées sous la direction du gouvernement des pays en développement. L'EAC propose les modifications suivantes afin de faciliter le processus de collecte et de validation des données, en vue d'alléger la charge de travail du coordonnateur national, d'accroître l'engagement multipartite et d'améliorer l'exactitude des données :
7. *Désignation des points focaux de l'ensemble des parties prenantes aux niveaux des sièges et des pays, avec élaboration de rôles et de responsabilités précis.* Au cours du premier cycle de suivi, un point focal représentant le gouvernement de chaque pays en développement (c'est-à-dire le « Coordinateur national ») était systématiquement désigné pour coordonner l'exercice de suivi. Le Coordinateur national mène les efforts de suivi en sensibilisant les institutions publiques compétentes au cycle de suivi, en supervisant la collecte des données et en organisant le dialogue multipartite avec les partenaires en vue de consolider et de valider les données. Dans certains pays, un point focal représentant les fournisseurs de coopération a été désigné pour soutenir le processus. Afin de continuer à faciliter le rôle du

coordonnateur national et de renforcer l'engagement multilatéral lors du second cycle de suivi, l'EAC encourage les parties prenantes à désigner des points focaux au niveau des pays, en consultation avec les gouvernements des pays en développement, pour : les fournisseurs de coopération pour le développement, les parlementaires, les organisations de la société civile, les syndicats et le secteur privé. L'EAC a déjà pris contact avec des parties prenantes et des réseaux du PMCED (y compris le *Comité d'aide au développement de l'OCDE*, le *Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement*, le Groupe de développement de l'ONU, les banques multilatérales de développement, le Groupe international des donateurs, l'Union interparlementaire, la Confédération syndicale internationale, les Partenariats pour la prospérité, le Comité consultatif économique et industriel de l'OCDE et le Centre international pour l'entreprise privée) afin d'obtenir leur soutien pour identifier les points focaux aux niveaux des sièges et des pays. Les points focaux au niveau des sièges devraient : (1) contribuer à la communication et à la sensibilisation autour du deuxième cycle de suivi auprès des pays (par exemple s'assurer que leurs représentants/circonscriptions au niveau des pays soient au courant du processus) ; (2) encourager la participation des points focaux des pays au processus de collecte et de validation des données dirigé par le gouvernement ; (3) travailler en liaison avec les points focaux des pays pour s'assurer de l'exactitude des données fournies au coordonnateur national ; et, (4) contribuer au dialogue politique autour des conclusions de l'exercice de suivi au niveau mondial. Les points focaux au niveau des pays devraient : (1) encourager les gouvernements des pays en développement à participer au deuxième cycle de suivi ; (2) fournir des données au Coordinateur national si nécessaire (travaillant en liaison avec son siège pour s'assurer de l'exactitude des données s'il y a lieu) ; (3) participer au dialogue sur la validation des données ; et, (4) contribuer au dialogue politique autour des conclusions de l'exercice de suivi au niveau pays. L'EAC fournira des orientations détaillées sur les rôles et les responsabilités de chaque point focal pour qu'il participe pleinement à l'exercice de suivi (en particulier dans le Guide de suivi, qui est en cours de finalisation, et pendant les ateliers régionaux préalables au suivi).

8. *Intensification des efforts en vue d'accroître la participation des fournisseurs de coopération au processus de suivi.* Le premier exercice de suivi a mis en exergue la nécessité d'un engagement plus ferme des fournisseurs de coopération au niveau des pays, et l'amélioration de la communication interne et de la coordination au sein des organisations de fournisseurs, en vue de remédier au manque apparent de communications entre les sièges et leurs antennes locales. L'EAC intensifiera sa communication avec les fournisseurs, afin de les impliquer à un stade précoce dans l'exercice de suivi. Bien que les antennes locales des fournisseurs soient chargées de veiller à la qualité et à l'exactitude du reporting (ou des données transmises), l'expérience du premier cycle de suivi a cependant démontré que l'implication (conseils et incitations) de leur siège respectif est indispensable.

Calendrier proposé

9. Le calendrier proposé vise à concilier : (1) la demande d'un délai supplémentaire pour collecter et valider les données ; et, (2) l'importance de diffuser le Rapport d'étape 2016 en amont de la deuxième RHN (en novembre 2016, date à confirmer). Dans le cadre de cette proposition de calendrier, la date limite de reporting des données validées est le 31 mars 2016. Alors qu'il était initialement prévu de collecter les données de 2015, en particulier pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs-cibles de 2015, des représentants de pays en développement ont indiqué que les données 2015 pourraient ne pas être entièrement disponibles en mars 2016 pour la plupart des pays participants. Cependant, reporter la date limite de collecte des données à une date ultérieure à laquelle les données de 2015 seront disponibles pour la majorité des pays (juillet 2016) empêcherait la publication

du rapport en temps voulu pour la deuxième RHN². Par conséquent, le calendrier proposé pour le deuxième cycle de suivi permettra très probablement de recueillir des données de 2015 dans un nombre limité de cas, de 2014 dans la majorité des cas et de 2013 dans certains cas.

10. Le calendrier ci-dessous présente les échéances envisagées, ainsi que les rôles et les responsabilités détaillés des différentes parties prenantes. Le calendrier définitif sera déterminé par la date de la RHN2 (à confirmer) et, basé sur l'expérience du premier cycle de suivi, l'ordonnancement de la collecte, de la validation, du traitement, de la revue et de la validation finale des données est susceptible de varier d'un pays à l'autre. La tenue de ce calendrier dépendra également du respect des délais impartis pour transmettre les données validées par les gouvernements des pays en développement.

<p>De mars à septembre 2015</p>	<p><u>Préparation et sensibilisation</u></p> <p><u>Coprésidents et CP</u> : prennent contact avec les gouvernements des pays en développement, les fournisseurs de coopération, les OSC, les parlements et les syndicats pour les sensibiliser et accroître leur participation.</p> <p><u>EAC</u> : finalise les quatre indicateurs pilotes en concertation avec des experts des parties prenantes, coordonne la consultation/sensibilisation et la communication/préparation d'outils (Guide de suivi, feuille de calcul-pays, questions fréquemment posées, etc.).</p> <p><u>Gouvernements des pays en développement</u> : manifestent leur intérêt; désignent un point focal (c'est-à-dire un « Coordinateur national ») avant le 31 juillet. Sensibilisent les institutions publiques compétentes au prochain cycle de suivi.</p> <p><u>Fournisseurs de coopération, OSC, secteur privé, parlementaires, syndicats</u> : désignent les points focaux au niveau de leur siège (avant le 31 juillet) et au niveau des pays (avant le 15 septembre).</p> <p>Note : Le PNUD est prêt – sur demande – à assumer le rôle du point focal des fournisseurs de coopération au niveau des pays.</p>
<p>Septembre 2015</p>	<p><u>Approbation du cadre renforcé, du processus et du calendrier</u> du deuxième cycle de suivi par le Comité de pilotage du PMCED.</p>
<p>De septembre à octobre 2015</p>	<p><u>Lancement de l'exercice de suivi</u></p> <p><u>Coprésidents</u> : envoient une invitation formelle de niveau ministériel (ou de haut niveau) aux gouvernements des pays en développement et aux chefs des organisations, à participer au deuxième cycle de suivi.</p> <p><u>EAC</u> : organise des ateliers préalables au suivi (en octobre-novembre), des webinaires, transmet le Guide de suivi et la feuille de calcul-pays aux Coordinateurs nationaux dans les pays participants, ainsi qu'à d'autres parties prenantes (et diffuse de nouveau les résultats de chaque pays et fournisseur du premier cycle de suivi à des fins de comparaison). Lorsque les gouvernements des pays en développement choisissent de recourir à un expert-conseil/groupe de réflexion pour soutenir le processus de collecte et de validation des données pour l'Indicateur 2 et/ou l'Indicateur 3, l'Équipe d'appui conjointe se tient prête à apporter un soutien</p>

2 À titre indicatif, parmi les 46 pays qui ont soumis des données dans le cadre du premier cycle de suivi (les dernières données ont été présentées à la fin février 2014), les années de référence de reporting (ou des données transmises) étaient les suivantes : a) 2011 (3 pays), b) 2011-2012 (2 pays), c) 2012 (32 pays) et, d) 2012-2013 (9 pays).

	<p>technique tel que décrit à l'Annexe 1.</p> <p><u>Gouvernements des pays en développement</u> : envoient une lettre formelle d'engagement à participer à l'exercice de suivi. Les Coordinateurs nationaux participent aux ateliers préalables au suivi et organisent le lancement de l'exercice de suivi au niveau des pays (par exemple par le biais d'une réunion de lancement) de manière inclusive, avec l'ensemble des parties prenantes.</p> <p><u>Fournisseurs de coopération, OSC, secteur privé, parlementaires, syndicats</u> : les points focaux participent aux ateliers préalables au suivi et/ou à des webinaires et s'impliquent dans les réunions de lancement organisées au niveau des pays.</p>
<p>D'octobre 2015 à mars 2016</p>	<p><u>Collecte et validation des données</u></p> <p><u>EAC</u> : en ce qui concerne les indicateurs s'appuyant sur les données collectées au niveau des pays en développement (1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9b³), l'Équipe d'appui conjointe apporte son soutien continu aux Coordinateurs nationaux pour la collecte, la validation et la transmission des données. Pour les indicateurs s'appuyant sur les données collectées au niveau international (4, 9 et 10), l'Équipe d'appui conjointe coordonne l'évaluation et le partage des données avec les parties prenantes concernées (les fournisseurs de coopération, les gouvernements des pays en développement, la société civile). L'Équipe d'appui conjointe soutient et conseille également l'ensemble des parties prenantes par l'intermédiaire du service d'assistance, de l'espace communautaire <i>Teamworks</i> et wde questions fréquemment posées.</p> <p><u>Gouvernements des pays en développement</u> : les Coordinateurs nationaux coordonnent la collecte des données, travaillent en liaison avec les points focaux des fournisseurs de coopération, des organisations de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs en vue d'organiser des consultations et des discussions autour de la validation des données et de soumettre à l'Équipe d'appui conjointe d'ici au 31 mars 2016 la feuille de calcul-pays remplie sur la base des données disponibles au niveau pays provenant du dernier exercice budgétaire de l'État.</p> <p><u>Fournisseurs de coopération pour le développement</u> : les points focaux fournissent aux Coordinateurs nationaux des informations relatives aux Indicateurs 1, 2, 5a, 6 et 9b et participent à la validation des données (pour l'ensemble des indicateurs).</p> <p><u>OSC, parlementaires, secteur privé, syndicats</u> : les points focaux fournissent aux Coordinateurs nationaux des informations sur les Indicateurs 2 et 3 et participent à la validation des données (pour l'ensemble des indicateurs).</p> <p><u>Consultants/Groupes de réflexion</u> : <i>[dans le cas où le gouvernement aurait décidé de faire appel à un consultant ou à un groupe de réflexion pour soutenir le processus de collecte et de validation des données en ce qui concerne les Indicateurs 2 et 3 (voir l'Annexe 1)].</i> Les consultants soutiennent la mise en œuvre de la collecte et de la validation des données pour les Indicateurs 2 et 3, en étroite collaboration avec les gouvernements des pays en développement et les parties prenantes concernées. Ils transmettent également à l'Équipe d'appui conjointe des données consolidées sur les Indicateurs 2 et 3 d'ici à mars 2016.</p> <p><u>Données probantes complémentaires</u></p> <p><u>EAC</u> : commence à synthétiser/analyser les données probantes complémentaires (revue documentaire), fournit des lignes directrices sur la possibilité pour les parties</p>

3 The 10 indicators of the GPEDC monitoring framework are listed in Annex 4

	<p>prenantes de signaler des analyses complémentaires sur des thèmes spécifiques (novembre).</p> <p><u>Membres du CP</u> : indique à l'Équipe d'appui conjointe l'analyse pertinente.</p>
D'avril à mai 2016	<p><u>Traitement des données et évaluation finale des données</u></p> <p><u>EAC</u> : consolide et agrège les données collectées au niveau des pays (Indicateurs 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9b) et celles recueillies au niveau mondial (Indicateurs 4, 9a et 10). Envoie les tableaux complets des données collectées au niveau des pays aux Coordinateurs nationaux pour examen final (Indicateurs 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9b). Envoie les tableaux complets des données collectées à l'échelle internationale aux sièges des fournisseurs de coopération (Indicateurs 4 et 10) et aux Coordinateurs nationaux des pays en développement (Indicateur 9a). Dès la finalisation des tableaux complets de données, met les données brutes à disposition afin de soutenir l'analyse nationale et régionale des résultats.</p> <p><u>Gouvernements des pays en développement</u> : les Coordinateurs nationaux reçoivent leur ensemble complet de données collectées au niveau des pays et assurent l'examen final des Indicateurs 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9b, en consultation avec les parties prenantes concernées. En cas d'erreurs dans les données collectées, les Coordinateurs nationaux en avisent l'Équipe d'appui conjointe.</p> <p><u>Fournisseurs de coopération pour le développement</u> : les fournisseurs de coopération reçoivent pour information l'ensemble des données collectées au niveau des pays se rapportant à chacun des pays pour lesquels ils ont transmis des données aux gouvernements (Indicateurs 1, 2, 5a, 6 et 9b). Les fournisseurs de coopération peuvent directement communiquer au Coordinateur national leurs derniers commentaires sur les données qu'ils ont transmises au niveau des pays, qui feront l'objet d'un examen possible supplémentaire. Toutes les données finales collectées au niveau des pays sont transmises à l'Équipe d'appui conjointe par les Coordinateurs nationaux. Les fournisseurs de coopération reçoivent de l'Équipe d'appui conjointe leur ensemble complet de données collectées au niveau international (Indicateurs 4 et 10), et peuvent lui communiquer tout commentaire final sur les données de ces indicateurs.</p>
De juin à septembre 2016	<p><u>Agrégation, analyse, production et publication du Rapport d'étape 2016</u></p> <p><u>EAC</u> : effectue l'analyse (agrégation globale), coordonne la préparation et la finalisation du Rapport d'étape, en concertation avec les Coprésidents et le Groupe consultatif sur le suivi (lancement du rapport début septembre)</p> <p><u>Organisations régionales</u> : sur la base des tableaux de données finalisés, elles sont encouragées à réaliser une analyse régionale spécifique en vue d'orienter s'il y a lieu, la finalisation du Rapport d'étape.</p>
De septembre à décembre 2016	<p><u>Dialogue et diffusion</u></p> <p><u>EAC</u> : soutient la diffusion des conclusions du rapport (lancement du Rapport d'étape, diffusion des principaux points forts, l'accès en ligne à la base de données complète, etc.). Soutient les discussions et l'utilisation des conclusions aux niveaux national, régional et international (RHN2).</p> <p><u>Coprésidents et membres du CP</u> : encouragent la diffusion et la discussion des conclusions aux niveaux national, régional et international.</p> <p><u>Gouvernements de pays en développement, organisations régionales, fournisseurs</u></p>

	de coopération pour le développement, parlementaires, OSC, secteur privé, syndicats et autres parties prenantes : organisent, ouvrent et participent activement à des discussions, et diffusent les conclusions aux niveaux national, régional et international.
--	--

Renforcement des outils de suivi

11. Dans l'ensemble, les participants au premier cycle de suivi ont estimé les outils de suivi utiles et adaptés à leurs besoins. L'EAC s'emploie actuellement à ajuster le processus et à affiner les outils qui seront diffusés en septembre ; en particulier, le Guide de suivi, la feuille de calcul-pays (utilisée pour la collecte des données), les questions fréquemment posées, et le service d'assistance en ligne.
12. Les ateliers préalables au suivi (en octobre et novembre 2015) permettront aux parties prenantes d'en apprendre davantage sur l'utilisation de ces outils.
13. En ce qui concerne les feuilles de calcul-pays utilisées pour collecter les données au niveau pays, l'Équipe d'appui conjointe envisage deux modifications importantes. Premièrement, outre les questions quantitatives et « oui/non » posées dans la feuille de calcul-pays, il sera possible pour le Coordinateur national de fournir des commentaires et des explications qualitatives. Ces informations permettront à l'EAC de mieux comprendre les progrès réalisés en ce qui concerne les indicateurs et d'en faire une analyse plus poussée, permettant ainsi de renforcer le texte narratif du Rapport d'étape 2016. Deuxièmement, l'EAC travaille actuellement, avec l'aide du Groupe consultatif, sur des questions à incorporer dans la feuille de calcul-pays, afin de recueillir des commentaires sur la pertinence des 10 indicateurs du cadre de suivi du PMCED. Ces retours d'informations tirés du « test de résistance » seront incorporés dans le travail du Groupe consultatif en vue de proposer une révision du cadre de suivi pour l'après-2015 (c'est-à-dire l'Axe de travail n° 3).

Renforcer les synergies entre le suivi du PMCED et les autres processus et outils de suivi

14. Avec l'appui du PNUD, le DEAS-ONU mène une Enquête biennale internationale sur la responsabilité mutuelle nationale dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement. Ce dernier a pour objectif de dynamiser et de remanier les efforts relatifs à la redevabilité mutuelle, afin d'effectuer le suivi d'un ensemble d'engagements et de résultats en matière de coopération pour le développement plus intégré, en s'appuyant sur des éléments spécifiques qui facilitent la redevabilité mutuelle et identifiés au cours des enquêtes précédentes – notamment, les politiques nationales de coopération pour le développement, les cadres de résultats nationaux, la gestion des informations et les plateformes de dialogue. La 4^e Enquête sur la responsabilité mutuelle nationale est actuellement déployée, en étroite collaboration avec le PNUD. Elle fournit une opportunité pour les gouvernements d'engager le dialogue avec leurs partenaires afin d'initier une consultation sur le cadre de suivi. Les résultats émanant de l'Enquête sur la responsabilité mutuelle nationale au niveau pays, peut être utilisée pour répondre à l'Indicateur 7 du PMCED (puisque les 5 objectifs-cibles de l'Indicateur 7 s'alignent sur les questions contenues dans l'enquête plus détaillée du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD)).
15. Le Partenariat international de la santé (IHP+) effectue le suivi de la mise en œuvre des principes d'efficacité en matière de développement dans le secteur de la santé. En 2014, l'IHP+ a utilisé une stratégie de suivi similaire à celle du Partenariat mondial (à savoir, la collecte et la validation des données menée par les pays, l'ajustement des indicateurs du PMCED au secteur de la santé). Des discussions sont en cours entre l'équipe principale de l'IHP+ et l'EAC pour renforcer les synergies entre le deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial et le cinquième cycle de suivi de l'IHP+, notamment quant à la possibilité pour l'IHP+

d'harmoniser son calendrier avec celui du Partenariat mondial, d'utiliser la méthodologie développée pour l'Indicateur 2 sur l'environnement favorable aux OSC et éventuellement de collaborer dans la recherche d'une approche plus analytique pour comprendre les goulots d'étranglement qui entravent les progrès, ainsi que leurs causes.

16. Le suivi du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles porte sur le changement de comportement des partenaires nationaux et internationaux. Son cadre intègre le suivi des cinq principes de la CONFIANCE, dont l'objectif est d'établir une relation de confiance mutuelle et de solides partenariats dans les pays affectés par les conflits et la fragilité. Les cinq éléments composant les principes de la CONFIANCE incluent : (1) la transparence ; (2) le prise de risque partagé ; (3) l'utilisation et le renforcement des dispositifs nationaux ; (4) le renforcement des capacités ; et (5) Aider au bon moment et de manière prévisible. Alors qu'un examen indépendant du cadre de suivi du New Deal a été demandé, il est envisagé que le prochain cycle de suivi du New Deal ait lieu en même temps que le deuxième cycle de suivi du PMCED. De nouvelles discussions entre l'EAC et le Secrétariat du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État interviendront aux mois de juillet-août afin d'expliquer en détail le déroulement de cette coordination.

RECOURS ACCRU AUX DONNÉES PROBANTES COMPLÉMENTAIRES

17. Afin d'utiliser au mieux les données probantes existantes, l'EAC a commencé à examiner les études/analyses disponibles. Les informations recueillies par le biais de cette revue documentaire permettront d'alimenter l'analyse de l'EAC en complétant les données recueillies au cours de l'exercice de suivi, et d'enrichir le Rapport d'étape sur le deuxième cycle de suivi. Fin 2015, l'EAC présentera aux membres du Comité de pilotage et du Groupe consultatif sur le suivi, une liste préliminaire des thèmes nécessitant une analyse complémentaire et les invitera à orienter l'EAC vers des sources d'analyse supplémentaires s'alignant sur ces thèmes.
18. L'EAC a également l'intention de contacter les bureaux pays et les centres régionaux du PNUD afin de recueillir des analyses par pays supplémentaires et de s'informer sur les progrès actuels dans le Rapport d'étape.
19. La méthode utilisée pour le suivi de l'Indicateur 9a (sur la qualité des systèmes de GFP) sera identique à celle utilisée lors du premier cycle de suivi. Mais l'EAC tiendra compte - pour le Rapport d'étape 2016 – des conclusions tirées des consultations et d'une phase de pilotage d'une [méthodologie alternative](#) de la Plateforme pour des institutions efficaces.

MEILLEURE DIFFUSION ET UTILISATION DES RÉSULTATS DE SUIVI

Faciliter l'utilisation et l'accès des données et des conclusions

20. Comme pour le premier exercice de suivi, l'EAC produira un Rapport d'étape 2016 qui s'appuiera sur les données probantes attestant des progrès et défis, recueillies au cours de l'exercice de suivi et par le biais d'une analyse qualitative complémentaire. Ce Rapport d'étape constituera la source principale de données probantes afin de guider les discussions sur les politiques à mener lors de la Réunion de Haut Niveau de 2016. Par conséquent, l'EAC a l'intention de le publier au moins un mois avant la tenue de la RHN2.
21. Un court document résumant les éléments clés du rapport sera également préparé. Il présentera les messages et recommandations globaux de manière compréhensible pour les dirigeants politiques, les décideurs et le grand public.
22. Afin de rendre les données plus visibles et faciles à utiliser, l'EAC se propose d'investir dans l'infographique et la visualisation des données. L'EAC examinera des options en vue de

développer des produits semblables à la [vidéo](#) qui avait été préparée pour le premier cycle de suivi et d'améliorer la visualisation des données en ligne.

Faciliter l'utilisation des conclusions aux niveaux national et régional

23. Comme convenu en 2012, les rapports de suivi du PMCED étaient censés fournir un aperçu global des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de Busan, sans intégrer toutefois des chapitres-pays individuels des pays participants. Cependant, les parties prenantes indiquent dans leurs commentaires qu'une analyse pays serait utile, afin de faciliter le dialogue et encourager des changements de comportement à l'échelle des pays. L'EAC a pris note de cette suggestion mais rappelle que le cadre convenu et les ressources associées disponibles limiteront sa capacité à produire des chapitres-pays individuels. L'EAC cherche toutefois des moyens de produire des pages-pays, et rendra accessible les données pour chaque pays afin de faciliter le travail des parties prenantes au niveau pays qui réalisent des analyses spécifiques au pays – comme cela a été le cas dans plusieurs pays à la suite du premier cycle de suivi.
24. L'EAC s'est également efforcée d'identifier les partenaires pertinents aux niveaux national et régional afin d'encourager le dialogue et l'utilisation des conclusions émanant du deuxième cycle de suivi. La création « d'une boîte à outils » est envisagée, afin de faciliter l'interprétation et l'utilisation des données, ainsi que la promotion du dialogue multipartites autour des conclusions.
25. Le Groupe consultatif sur le suivi est invité à fournir une orientation stratégique sur des recommandations politiques réalisables et sur l'utilisation des conclusions afin de stimuler un dialogue constructif au niveau national (d'ici février 2016).

Collaborer avec les plateformes régionales pour la diffusion et l'utilisation des conclusions.

26. Les plateformes régionales jouent un rôle important dans les efforts de suivi. Elles peuvent : (1) soutenir un dialogue politique plus ferme fondé sur des données probantes concernant les pratiques de la coopération efficace pour le développement, en s'appuyant sur les efforts et les résultats de suivi menés par les pays ; et, (2) générer des données probantes complémentaires et des connaissances codifiées qui montrent comment les principes d'une coopération efficace au service du développement ont facilité la modification des comportements, des pratiques et des politiques. L'EAC se propose d'intensifier ses discussions avec les plateformes régionales concernées afin de renforcer les synergies avec leur programme de travail, en particulier en matière d'analyse régionale et de cadres de redevabilité à l'échelle régionale, notamment de rendre les données accessibles en vue d'éclairer leur analyse au niveau régional et leur participation aux préparatifs de la 2^e Réunion de Haut Niveau et autres dialogues internationaux et régionaux pertinents.

III. AXE DE TRAVAIL N° 2 : FINALISATION DES QUATRE INDICATEURS PILOTES

Points de décision attendus des membres du Comité de pilotage :

- Approbation des méthodologies proposées pour les quatre indicateurs pilotes

Cette partie résume les principales caractéristiques des méthodologies révisées proposées. L'Annexe 1 fournit de plus amples informations sur le processus d'affinement de chaque indicateur pilote et sur les approches méthodologiques proposées.

INDICATEUR 1

Approche précédente	Méthodologie révisée
<ul style="list-style-type: none"> • Mettait l'accent sur l'utilisation effective des cadres de résultats nationaux (CRN) par les fournisseurs de coopération, comme fondement pour aligner la coopération pour le développement sur les priorités de développement des pays. • S'appuyait sur l'hypothèse selon laquelle l'acheminement réel de coopération par l'intermédiaire de modalités habituellement associées à l'utilisation des cadres de résultats nationaux [par exemple, l'appui budgétaire] correspondait à un proxy simplifié de l'utilisation des CRN. • L'indicateur était complété par les perceptions qu'ont les gouvernements du comportement des fournisseurs en matière d'utilisation des CRN et en matière d'appui à leur renforcement. • L'exercice pilote a révélé qu'il n'existe pas de définition cohérente des CRN, avec des approches fondamentalement différentes dans la conception et l'utilisation des CRN au niveau des pays. Il a aussi révélé les limites du proxy simplifié proposé, destiné à être utilisé pour saisir le comportement réel des fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'orientation de l'indicateur ne change pas. • La méthodologie se concentrera sur : (1) un suivi descriptif de l'état opérationnel du CRN (pour mieux comprendre l'existence et les caractéristiques des CRN) ; et, (2) la collecte de données qui permettront de comprendre le degré d'utilisation du CRN et la façon dont il est utilisé par les fournisseurs. • Pour gérer la complexité et la faisabilité, l'utilisation des CRN par les fournisseurs sera indiquée en concentrant l'exercice de collecte des données de l'indicateur sur l'utilisation du CRN au niveau sectoriel, aussi bien pendant la phase de planification que pendant la phase de reporting.

INDICATEUR 2

Approche précédente	Méthodologie révisée
<ul style="list-style-type: none"> • Mettait davantage l'accent sur le suivi du cadre juridique et réglementaire pour permettre la contribution indépendante des OSC au développement. • Utilisation des mécanismes existants de reporting global (utilisation envisagée de sous-dimensions de l'indice CIVICUS sur l'environnement favorable). • Difficultés rencontrées : nature des données (données secondaires provenant d'une source unique), disponibilité de données limitées (couverture limitée de pays) et dialogue-pays limité entre les différentes parties prenantes inclus dans la méthodologie précédente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation plus large sur l'évaluation du degré de contribution des gouvernements et des fournisseurs de coopération à un environnement favorable aux OSC et pour lequel les OSC mettent en œuvre des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités.. • Collecte des données primaires via un questionnaire qualitatif au niveau pays, structuré autour de quatre modules : (1) un espace pour un dialogue multipartites sur les politiques nationales en matière de développement ; (2) l'efficacité de la contribution des OSC au développement ; (3) la coopération publique au développement

	<p>avec les OSC; et, (4) le cadre juridique et réglementaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le processus de suivi sera dirigé par les gouvernements des pays en développement, en consultation étroite avec les points focaux des OSC et des fournisseurs de coopération. Le dialogue multipartite sera encouragé pour collecter, valider et discuter des données. Les gouvernements des pays en développement peuvent décider au cas par cas d'utiliser les services d'un consultant/d'un groupe de réflexion afin de soutenir le processus.
--	---

INDICATEUR 3

Approche précédente	Méthodologie révisée
<ul style="list-style-type: none"> Accent mis sur l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé au niveau des pays, en tant que proxy pour tenir compte de l'implication du secteur privé dans l'amélioration des politiques publiques. La collecte des données s'appuyait sur la méthodologie du <i>Profil-pays en matière de dialogue public-privé</i>, mise au point et testée avec la Banque mondiale. Le Profil- pays fournit des données probantes sur : (1) le contexte juridique et réglementaire relatif au DPP ; (2) l'état de préparation du pays à accueillir, créer ou maintenir un processus de dialogue ; et (3) l'efficacité organisationnelle d'une plateforme donnée de DPP. L'outil d'évaluation était toujours en cours d'élaboration pendant le premier cycle de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> L'orientation de l'indicateur ne change pas. L'outil a été légèrement ajusté, se basant sur les résultats de la phase de pilotage dans 3 pays. Le processus de suivi sera mené par les gouvernements des pays en développement, en consultation étroite avec les points focaux du secteur privé. Le dialogue multipartite sera encouragé pour collecter, valider et discuter des données . Les gouvernements des pays en développement peuvent décider au cas par cas d'utiliser les services d'un consultant/d'un groupe de réflexion afin de soutenir le processus.

INDICATEUR 4

Approche précédente	Méthodologie révisée
<ul style="list-style-type: none"> L'Indicateur se concentrait sur l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du standard commun par les fournisseurs de coopération. L'indicateur s'appuyait sur deux sources de données internationales (le CAD et l'IITA), qui évaluent les trois composantes du Standard commun : la ponctualité, l'exhaustivité et le caractère prévisionnel. Un score composite unique provenant des deux sources de données, notification en fonction du meilleur score obtenu dans ces deux ensembles de données. Cependant, les sources de données du CAD et de l'IITA divergeaient dans les spécificités méthodologiques (objectifs, couverture pays et délai de notification) ce qui a créé des difficultés méthodologiques liées à l'utilisation de ces deux sources de données comme équivalentes. 	<ul style="list-style-type: none"> L'orientation de l'indicateur ne change pas. La mesure de la progression continue de s'appuyer sur ces deux principales sources de données (le CAD et l'IITA). L'approche méthodologique évalue toujours les trois composantes, en utilisant des scores composites calculés en fonction d'une méthode de notation convenue par les deux secrétariats (IITA/CAD) soutenant le Standard commun. Différentes dimensions sont évaluées par les trois systèmes de notification pour chaque composante. Pour le système SNPC/EDP, il est également proposé d'intégrer l'évaluation de l'exactitude des données en tant que composante supplémentaire. Pour éviter les précédentes difficultés méthodologiques liées à l'agrégation, les scores composites de l'indicateur seront

	<p>calculés séparément pour chaque dimension du Standard commun. Le Rapport d'étape présentera séparément les progrès réalisés au fil du temps à l'égard des scores de chaque système de notification des données, avec suffisamment de détails sur leur composition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'EAC renforcera le processus de consultation avec les fournisseurs à un stade précoce du processus d'évaluation, afin d'assurer une compréhension commune de la méthodologie et des résultats.
--	---

IV. AXE DE TRAVAIL N° 3: RÉVISION DU CADRE DE SUIVI POUR S'ASSURER DE SA PERTINENCE VIS-À-VIS DES FUTURS EFFORTS DE REDEVABILITÉ

POSITIONNEMENT DU CADRE DE SUIVI VIS-À-VIS DU CADRE DE REDEVABILITÉ DE L'APRÈS-2015 ET DU FdD

27. Il sera indispensable d'accroître l'efficacité de la coopération et des partenariats pour le développement dans le contexte de l'après-2015. L'efficacité du développement sera un thème transversal visant à garantir la réalisation des ODD au niveau international, en contribuant à l'établissement de liens entre le Programme pour le financement du développement et les ODD. L'ODD 17 souligne la nécessité de renforcer les moyens de mise en œuvre, et le Programme d'action d'Addis-Abeba (Paragraphe 58) se félicite des « efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement convenus d'un commun accord ». Il souligne également la complémentarité entre les efforts du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et ceux du Forum pour la coopération en matière de développement.
28. Grâce à son approche et processus de suivi inclusifs dirigés par les pays, le PMCED offre une plateforme complémentaire, prête à l'emploi pour contribuer au soutien des efforts de mise en œuvre et de redevabilité mutuelle des ODD et du Financement du développement dirigés par l'ONU. En effet, le cadre de suivi du PMCED cherche à saisir le changement de comportement menant à une coopération au développement plus efficace : il met l'accent sur le « comment » de la participation des parties prenantes au développement. En ce sens, il complète le cadre des ODD qui effectue le suivi du « type » de résultats et de réalisations qui découlent de la coopération pour le développement. Renforcer la pertinence du cadre de suivi par rapport au Programme de développement pour l'après-2015 et au Programme de financement du Développement constituera un des objectifs essentiels des prochains efforts qui seront consacrés à la révision du cadre de suivi (Axe de travail n° 3).

PRÉPARER LA RÉVISION GÉNÉRALE DU CADRE DE SUIVI

29. Au cours de la première réunion du Groupe consultatif sur le suivi qui s'est tenue à New York en mai 2015, quelques idées préliminaires ont été examinées sur les moyens d'aborder la révision envisagée du cadre de suivi du PMCED pour s'assurer de sa pertinence par rapport aux efforts de redevabilité de l'après-2015 et du FdD. En particulier, les membres du GCS ont identifié quelques points d'entrée à explorer concernant la pertinence du cadre de suivi

par rapport aux apports autres que l'APD et par rapport aux acteurs du développement non traditionnels.

30. La prochaine réunion du Groupe consultatif (les 28 et 29 septembre 2015, à Paris) portera sur de nouvelles discussions quant à l'approche qu'il devra adopter pour produire des lignes directrices et des recommandations sur cette révision.

ANNEXE 1 – LES QUATRE INDICATEURS PILOTES

INDICATEUR 1 : LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SE CONCENTRE SUR LES RÉSULTATS QUI RÉPONDENT AUX PRIORITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Progrès effectués depuis la réunion de La Haye :

Lors de la dernière réunion du Comité de pilotage (La Haye, janvier 2015), une proposition de révision de la méthodologie de l'Indicateur 1 a été approuvée. Depuis janvier, l'Équipe d'appui conjointe a travaillé à l'affinement de l'approche proposée pour cet indicateur, avec l'appui d'un groupe de travail informel composé d'experts techniques issus des pays en développement. Pour continuer d'affiner l'approche, l'Équipe d'appui conjointe s'est concertée avec un grand nombre de parties prenantes concernées, notamment l'Initiative du Partenariat mondial sur les résultats et la redevabilité mutuelle (en avril) et la « Communauté de résultats du CAD » (en mai et juin). Plusieurs plateformes régionales ont été consultées au sujet des indicateurs pilotes (en mai et juin) et un essai préliminaire a été entrepris dans un certain nombre de pays (en mai et juin). Le Groupe consultatif sur le suivi du PMCED a examiné en détail la méthodologie proposée et fourni des recommandations quant à la marche à suivre (en mai et juin).

Principales caractéristiques de la méthodologie

L'Indicateur 1 vise à évaluer le degré d'utilisation des cadres de résultats nationaux⁴ (CRN) par les fournisseurs de coopération, en tant que proxy servant à mesurer les progrès effectués en faveur de l'adoption de « cadres et plateformes de résultats transparents et pilotés par les pays à leur propre niveau (...) adoptés comme outils communs pour tous les acteurs concernés, pour s'en servir pour l'évaluation des performances, laquelle reposera sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats, élaborés d'après les priorités et les objectifs de développement des pays en développement. » (aPB, §18a) Cet indicateur vise ainsi à encourager les fournisseurs de coopération pour le développement à recourir davantage aux cadres de résultats nationaux et aux systèmes de suivi, et à s'abstenir d'introduire des indicateurs de performance qui ne soient pas cohérents avec les stratégies de développement des pays. On prévoit également que cela favorisera l'appui au renforcement des CRN et de leurs systèmes de suivi connexes. Les résultats de cet indicateur permettront de mieux comprendre les raisons des progrès réalisés et des défis qui restent à relever lors de l'utilisation des cadres de résultats menés par les pays.

La nature de cet indicateur inclut un aperçu de l'existence et des caractéristiques d'un cadre de résultats national ainsi que son degré d'utilisation et les façons dont il est utilisé par les acteurs du développement du pays concerné. À cette fin, l'Indicateur 1 se concentrera sur le suivi descriptif de l'état opérationnel d'un CRN, et sur la collecte de données qui permettront de comprendre le degré d'utilisation du CRN et la manière de l'utiliser.

- Comprendre l'existence et les caractéristiques d'un cadre de résultats national : les pays seront invités à fournir une description de la façon dont leur priorités nationales sont déterminées et planifiées et de la façon dont les résultats nationaux sont suivis et rapportés. Cet aperçu permettra de saisir un grand nombre de pratiques des pays dans les CRN sans introduire de normes concernant les CRN.

⁴ Les cadres de résultats nationaux définissent l'approche d'un pays sur le plan des résultats et des systèmes de suivi et d'évaluation connexes, en se concentrant sur la performance et les accomplissements des résultats du développement.

- Comprendre le degré d'utilisation du cadre de résultats national et la façon dont il est utilisé. Cet aspect se concentrera sur le suivi de l'utilisation des cadres de résultats nationaux au niveau sectoriel par les fournisseurs de coopération au cours des phases (1) de conception (alignement de la conception et de la programmation sectorielles des fournisseurs sur le cadre de résultats sectoriel du gouvernement) ; et (2) de *reporting*.

Le suivi de l'Indicateur 1 se déroulera par le biais d'un nombre limité de questions d'enquête sur les deux composantes.

Études de cas et revue documentaire complémentaires

Afin de mieux façonner l'existence et les caractéristiques d'un cadre de résultats mené par les pays, une revue documentaire des sources complémentaires d'éléments de preuve sera envisagée pour valider les résultats de l'indicateur. En outre, des études comparatives et des études de cas courtes sur les pratiques des fournisseurs seront envisagées pour obtenir des contributions complémentaires et mieux comprendre le degré d'utilisation des cadres de résultats menés par les pays, ainsi que pour fournir des éléments de preuves quant aux moteurs et aux goulots d'étranglement qui influencent l'utilisation des CRN.

Processus de suivi

L'évaluation de l'Indicateur 1 est prise en charge par les gouvernements des pays en développement : le Coordinateur national coordonne le processus général de collecte et de validation des données, en impliquant les ministères sectoriels et les fournisseurs de coopération pour le développement compétents, ainsi que les parties prenantes concernées à l'échelle sectorielle. Tandis que le processus est dirigé par les gouvernements des pays en développement, toutes les parties prenantes sont encouragées à participer au dialogue politique fondé sur des données probantes, dans un cadre multipartite tout au long du processus.

INDICATEUR 2 : LA SOCIÉTÉ CIVILE OPÈRE DANS UN ENVIRONNEMENT QUI MAXIMISE SON ENGAGEMENT ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT

Progrès effectués depuis la réunion de La Haye

Suite à l'approbation de l'[approche proposée](#) pour l'Indicateur 2 à la réunion de La Haye par le Comité de pilotage (janvier 2015), l'Équipe d'appui conjointe a affiné la méthodologie avec l'appui d'un groupe de travail informel composé d'experts techniques issus des gouvernements des pays en développement, des OSC et des fournisseurs. Dans le but d'assurer la pertinence et la faisabilité de l'approche, l'Équipe d'appui conjointe (1) s'est concertée avec l'Équipe de travail sur l'*efficacité du développement des OSC et l'environnement favorable*, qui a coordonné une vaste consultation de ses circonscriptions, y compris par le biais des réseaux du *Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED)* et du *Groupe des donateurs internationaux* ; (2) a entrepris un essai préliminaire de la méthodologie dans quelques pays ; et, (3) a partagé la méthodologie avec les plateformes régionales et le Groupe consultatif sur le suivi du PMCED en vue de recueillir ses commentaires et recommandations.

Principales caractéristiques de la méthodologie

L'Indicateur 2 permettra d'évaluer le degré de contribution du gouvernement et des fournisseurs de coopération à un environnement favorable aux OSC ([aPB, §22a](#)), et pour lequel les OSC mettent en œuvre des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités ([aPB, §22b](#)). Il fournit également un outil utile pour susciter le dialogue multipartite au niveau des pays, entre les gouvernements, les OSC et les fournisseurs, et ce, afin d'identifier les progrès accomplis ainsi que les possibilités d'amélioration des environnements favorables aux OSC et de

l'efficacité du développement des OSC. L'approche consiste à collecter les données primaires par le biais d'un questionnaire qualitatif au niveau des pays et à procéder en parallèle à une revue documentaire pour compléter les conclusions. Le questionnaire s'articule autour de quatre modules : (1) un espace pour un dialogue multipartite ; (2) l'efficacité de la contribution des OSC au développement : redevabilité et transparence ; (3) la coopération publique au développement avec les OSC ; et (4) l'environnement juridique et réglementaire.

Processus de suivi

Le Coordinateur national, en liaison avec ses homologues des ministères concernés⁵, coordonne l'ensemble du processus de collecte et de validation des données. Pour faciliter ce processus et garantir une approche inclusive, le Coordinateur national est invité à coopérer avec un point focal pour les organisations de la société civile et un point focal représentant les fournisseurs de coopération⁶ pour remplir le questionnaire. Le Coordinateur national est encouragé à (1) organiser un dialogue multipartite pour démarrer le processus, (2) recueillir les commentaires des OSC et des fournisseurs de coopération au sujet du questionnaire (les points focaux des OSC et des fournisseurs de coopération sont invités à entreprendre des consultations avec leurs circonscriptions respectives et à partager les commentaires obtenus avec le Coordinateur national) ; et (3) rouvrir le dialogue multipartite à la fin du processus afin de discuter des conclusions et de les valider ensemble, avant de les transmettre à l'Équipe d'appui conjointe. En cas de désaccord sur certains aspects du questionnaire, les parties prenantes pourront proposer un « rapport minoritaire » (c.-à-d. un mécanisme pour enregistrer les points de vue divergents lors du reporting). Lorsque cela est possible, le Coordinateur national est encouragé à utiliser les plateformes existantes dans le pays pour appuyer le processus, et à coopérer avec l'Initiative 12 du Partenariat mondial.

Du fait que l'Indicateur 2 se caractérise par un questionnaire relativement détaillé et que l'exercice de suivi impliquera la participation active de multiples parties prenantes sur le plan de la collecte de données, les gouvernements des pays en développement pourront décider, au cas par cas, d'avoir recours aux services d'un consultant et/ou d'un groupe de réflexion pour appuyer ce processus. L'intervention d'une telle entité tierce peut aider à éviter de surcharger le Coordinateur national et veiller à ce que le processus permette une évaluation neutre et équilibrée qui reflète efficacement tous les points de vue des parties prenantes. Dans un tel cas, l'Équipe d'appui conjointe peut faciliter le processus grâce à l'appui technique (par ex., en mettant à disposition des termes de référence génériques, en fournissant une liste des consultants potentiels, en apportant des recommandations techniques pour aiguiller les travaux du consultant, etc.).

INDICATEUR 3 : ENGAGEMENT ET CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVÉ AU DÉVELOPPEMENT

Progrès effectués depuis la réunion de La Haye

En janvier 2015, les membres du Comité de pilotage ont approuvé le [Projet de méthodologie proposée](#) élaboré en étroite collaboration avec la Banque mondiale, ainsi que le programme de travail pour affiner l'Indicateur 3. En outre, l'Équipe d'appui conjointe s'est concertée avec les

⁵ Le Coordinateur national peut décider d'impliquer ses homologues des ministères centraux ou sectoriels compétents, travaillant sur les relations avec les OSC, et il sera attendu de lui qu'il coopère avec le point focal parlementaire désigné au niveau du pays durant tout le processus de suivi.

⁶ L'Équipe d'appui conjointe a invité les fournisseurs et les organisations de la société civile à désigner des points focaux au niveau pays, en consultation avec les gouvernements des pays en développement, avant le cycle de suivi (le POED et le Groupe des donateurs internationaux pourraient aider les gouvernements des pays en développement à identifier ces points focaux).

parties prenantes concernées pour examiner les options d'évaluation, en particulier lors du 8^e Atelier de dialogue public-privé, et lors d'une rencontre du Groupe de travail sur le développement avec le *Comité consultatif économique et industriel* (BIAC), où le *Centre international pour l'entreprise privée* (CIPE) était également représenté. L'Équipe d'appui conjointe prend actuellement contact avec les Partenariats pour la prospérité (*Partnerships for Prosperity* - P4P) et le Pacte mondial de l'ONU. De plus, l'Équipe d'appui conjointe a partagé la méthodologie avec les plateformes régionales et le Groupe consultatif sur le suivi du PMCED, en y intégrant les commentaires reçus, et en vue de recueillir leurs commentaires et leurs recommandations.

Principales caractéristiques de la méthodologie

L'Indicateur 3 vise à évaluer la qualité du dialogue public-privé (DPP) au niveau du pays, en tant que proxy pour tenir compte de l'engagement du secteur privé dans les politiques publiques ([aPB §32b](#)). La qualité du DPP constitue une première étape utile pour renforcer l'engagement et la contribution du secteur privé au développement. En effet, un dialogue public-privé de qualité aboutit à des réformes axées sur le développement du secteur privé ; ces réformes génèrent un environnement plus favorable aux entreprises, qui à son tour accroît l'impact du secteur privé sur la croissance durable. L'indicateur est complémentaire aux indices existants mesurant l'impact des activités du secteur privé (par exemple, l'Indice de compétitivité mondiale) ou de l'environnement de l'entreprise (par exemple, l'indice *Doing business*) sur le développement.

L'Indicateur 3 est conçu comme un outil utile pour susciter le dialogue multipartite au niveau des pays entre les gouvernements, les fournisseurs de coopération et les représentants du secteur privé, pour identifier les forces mais aussi les possibilités d'amélioration en matière de DPP, dans le but ultime de maximaliser la contribution du secteur privé à une croissance pérenne et à la réduction de la pauvreté. Au lieu de proposer un indicateur unique, cette méthodologie s'appuie sur un [Profil-pays en matière de dialogue public-privé](#), qui fournit pour un pays donné, un aperçu du contexte en matière de DPP et l'évaluation d'une plateforme de dialogue choisie – en s'appuyant sur un mélange de méthodes quantitatives et qualitatives. Plus particulièrement, le profil-pays considère (1) le contexte juridique et réglementaire relatif au DPP ; (2) l'état de préparation du pays à accueillir, créer ou maintenir un processus de dialogue ; et (3) l'efficacité organisationnelle d'une plateforme donnée.

Processus de suivi

Le Coordinateur national, en liaison avec ses homologues des ministères concernés⁷, coordonne l'ensemble du processus de collecte et de validation des données. Pour faciliter ce processus et assurer une approche inclusive, le Coordinateur national est invité à coopérer avec un point focal du secteur privé et un point focal de la plateforme de DPP en cours d'évaluation pour remplir le questionnaire⁸. Le Coordinateur national est encouragé à (1) organiser un dialogue multipartite pour démarrer le processus ; (2) recueillir les commentaires du secteur privé (les points focaux du secteur privé et de la plateforme de DPP sont invités à entreprendre des consultations avec leurs circonscriptions respectives) ; et (3) relancer le dialogue multipartite à la fin du processus afin de discuter des conclusions et de les valider ensemble, avant de les transmettre à l'Équipe d'appui conjointe. En cas de désaccord sur certains aspects du questionnaire, les parties

7 Le Coordinateur national peut décider d'impliquer ses homologues des ministères centraux ou sectoriels travaillant sur les relations avec le secteur privé, et il sera attendu de lui qu'il coopère avec le point focal parlementaire désigné au niveau du pays durant tout le processus de suivi.

8 À l'approche du cycle de suivi, les représentants du secteur privé sont invités à désigner des points focaux pour le secteur privé, au niveau du pays, et en concertation avec les gouvernements des pays en développement. L'Équipe d'appui conjointe entame actuellement de nouvelles discussions avec les acteurs comme le Centre international pour l'entreprise privée (CIPE), les plateformes nationales des Partenariats pour la prospérité (*Partnerships for Prosperity* - P4P), le Pacte mondial de l'ONU, concernant un appui potentiel à l'identification des points focaux.

prenantes pourront proposer un « rapport minoritaire » (c.-à-d. un mécanisme pour enregistrer les points de vue divergents lors du reporting). Lorsque cela est possible, le Coordinateur national est encouragé à utiliser les plateformes existantes dans le pays pour appuyer le processus.

Du fait que l'Indicateur 3 se caractérise par un questionnaire relativement détaillé et que l'exercice de suivi impliquera la participation active de multiples parties prenantes sur le plan de la collecte de données, les gouvernements des pays en développement pourront décider, au cas par cas, d'avoir recours aux services d'un consultant et/ou d'un groupe de réflexion pour appuyer ce processus. L'intervention d'une entité tierce serait utile pour éviter de surcharger le Coordinateur national et veiller à ce que le processus permette une évaluation neutre et équilibrée reflétant efficacement l'ensemble des points de vue des parties prenantes. Dans un tel cas, l'Équipe d'appui conjointe peut faciliter le processus par un appui technique (par ex. en mettant à disposition des termes de référence génériques, en fournissant une liste des consultants potentiels, en apportant des recommandations techniques pour aiguiller les travaux du consultant, etc.).

INDICATEUR 4 : TRANSPARENCE – LES INFORMATIONS SUR LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SONT ACCESSIBLES AU PUBLIC

Progrès effectués depuis la réunion de La Haye

La réunion du Comité de pilotage en janvier à La Haye a reconnu les défis liés à cet indicateur, qui découlent de la nature fondamentalement différente des systèmes de notification au niveau du standard commun, et a approuvé une approche composite qui désagrège la performance pour les différents systèmes de notification. Depuis cette réunion, des travaux techniques approfondis ont été entrepris en étroite collaboration avec les secrétariats qui servent les deux systèmes parallèles du standard commun. La première étape de l'Équipe d'appui conjointe a été de répertorier les caractéristiques techniques des trois composantes sur la transparence saisies par chaque système⁹ ; et elle examine actuellement les approches alternatives de mesure et de notation utilisées par les systèmes de notification de l'IITA et du CAD.

En outre, le Groupe consultatif sur le suivi a examiné la méthodologie utilisée pour le test-pilote de cet indicateur et a fourni des recommandations (i) sur la façon de constituer une approche composite et, (ii) sur la façon d'élaborer un outil significatif et cohérent pour l'évaluation des progrès effectués par rapport au standard ouvert commun. Le Groupe consultatif a pris note de la pertinence de l'indicateur, et a considéré que les défis actuels du suivi de cet indicateur ne découlent pas tant du niveau de détail de la méthodologie que du principe et de la méthodologie d'agrégation d'ensembles de données fondamentalement différents ; le processus de consultation avec les fournisseurs de coopération pour le développement et la période de temps limitée accordée pour expliquer la signification des résultats; et, la façon dont les données et les résultats sont présentés. Sur cette base, le Groupe consultatif a émis les recommandations suivantes :

- L'approche composite est solide, assortie de scores composites calculés pour chaque composante du standard commun et présentés séparément pour chaque système – avec suffisamment de détails sur leur composition. Si cette approche n'est pas envisageable et si un score unique est nécessaire, la moyenne des deux scores serait la meilleure option,

⁹ Les trois composantes de l'indicateur sur la transparence incluent : (1) la ponctualité ; (2) l'exhaustivité ; et, (3) le caractère prévisionnel (perspective sur 1 à 3 ans).

par comparaison avec la méthodologie actuelle qui opte pour le meilleur score des deux systèmes.

- Le cadre de suivi doit investir davantage de temps dans une concertation précoce avec les parties prenantes, afin d'expliquer la méthodologie et les résultats. De plus, il faut envisager de mettre en place des processus bilatéraux de vérification avec chaque fournisseur de coopération pour le développement, complétés par des consultations publiques, ainsi qu'une réunion du Groupe de travail de l'IITA-CAD sur les statistiques pour discuter des résultats du processus de collecte des données, en veillant à la participation des représentants informés des pays en développement associés au PMCED et du POED.
- Le suivi des dix indicateurs a pour but de générer un dialogue politique fondé sur des données probantes en matière de coopération pour le développement et de son efficacité, et de faciliter la redevabilité et l'apprentissage mutuels aux échelles nationale et internationale. C'est pourquoi il est recommandé que les résultats soient présentés du point de vue des progrès nationaux au fil du temps, en intégrant les profils et les études de cas qui donnent le contexte et la signification des progrès réalisés.

Aspects principaux de la méthodologie

L'Indicateur 4 vise à évaluer l'état de la mise en œuvre du standard commun par les fournisseurs de coopération ([aPB §23c](#)) et il est conçu comme un outil important pour générer un dialogue politique fondé sur des données probantes en matière de transparence de la coopération pour le développement et de faciliter la redevabilité et l'apprentissage mutuels aux échelles nationale et internationale. Les principes qui sous-tendent l'approche de cet indicateur reflètent l'engagement de Busan de publier par voie électronique des informations ponctuelles, exhaustives et prévisionnelles.

L'approche composite sera utilisée pour mesurer l'état de la mise en œuvre du standard commun, avec les scores réalisés pour chacune des trois composantes évaluées séparément par deux sources de données (les systèmes de notification de l'IITA et du SNPC). Prenant en compte plusieurs dimensions de mesure, les scores composites seront calculés pour chaque composante du standard commun et présentés séparément pour chaque système, avec suffisamment de détails sur leur composition.

À partir du répertoriage des caractéristiques techniques des trois composantes par les systèmes de notification de l'IITA et du SNPC, on propose que différentes dimensions soient évaluées par chaque système, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Dimensions dont on propose l'évaluation pour les composantes sur la transparence

Trois composantes du standard commun	SNPC/EDP	IITA
Ponctualité	La notification/transmission ponctuelle de données <i>complètes</i> du CAD/EPD, en fonction du cycle de notification.	Fréquence des notifications d'information et actualité des données transmises/décalages dans le temps
Exhaustivité	Cohérence des produits des données et exhaustivité des données	La couverture des données utilisées par les auteurs dans leurs notifications, évaluée par l'intermédiaire de l'utilisation des champs de données (essentiels,

		financières et sur la valeur ajoutée). La couverture est mesurée par le pourcentage de dépenses opérationnelles totales notifié à l'IITA.
Caractère prévisionnel (1 à 3 ans)	Ponctualité de la présentation de l'EDP ; exhaustivité des informations fournies sur les prévisions budgétaires globales, les pays prioritaires et la transparence des données de l'enquête ; qualité globale des données présentées à l'EDP ; et accès du public aux données.	Pour combien d'années à l'avance les données sont-elles fournies, et à quel niveau de désagrégation, mesuré par le nombre d'activités en cours qui comportent des budgets ?

Outre les trois composantes ci-dessus, le système de SNPC/EDP inclut l'évaluation de la précision des données comme composante cruciale de l'évaluation de la transparence.

Des consultations approfondies et une approbation sont nécessaires pour savoir si les différentes dimensions devraient être mesurées pour chacune des composantes sur la transparence, ou s'il est nécessaire de s'accorder sur des dimensions communes avec des méthodes de mesure/notation tenant compte de la nature spécifique de l'information. Une proposition finale sera présentée au Comité de pilotage pour approbation lors de sa prochaine réunion (en janvier 2016).

Les trois composantes – ponctualité, exhaustivité et caractère prévisionnel – sont soumises individuellement à un taux de couverture pour calculer les scores des dimensions individuelles, plutôt que d'appliquer un taux de couverture à toutes les dimensions.

Dans l'optique de présenter de manière compréhensible une analyse des changements et améliorations, la méthodologie s'appuie sur l'élaboration de profils de fournisseurs de coopération, qui procurent pour un fournisseur donné un aperçu des scores composites de chaque dimension du standard commun, avec les données générées par les deux systèmes mentionnés ci-avant. Les profils de fournisseurs de coopération donnent une meilleure idée des facteurs liés au contexte et du degré des progrès réalisés dans le temps. Si un fournisseur de coopération pour le développement publie ses informations dans le SNPC/EDP et l'IITA, le profil inclura 6 scores composites. La présentation globale du résultat mettra l'accent sur la présentation des scores composites, en soulignant la tendance au fil du temps.

Processus de suivi

L'Indicateur 4 est fondé sur des données préexistantes, et les scores composites seront calculés en fonction d'une méthode de notation convenue dans chaque secrétariat qui applique le standard commun. Le Secrétariat de la DCD évaluera les données provenant du SNPC/EDP pour trois dimensions, tandis que le Secrétariat de l'IITA en fera de même pour les données de l'IITA. La vérification des données utilisées pour noter les trois dimensions sera dirigée par le Secrétariat de la Direction de la Coopération pour le Développement de l'OCDE et le Secrétariat de l'IITA respectivement, par l'intermédiaire de leurs propres processus.

ANNEXE 2

PROPOSITION DE PROCESSUS DE COLLECTE ET DE VALIDATION DES DONNÉES

L'approche globale mise en œuvre lors du premier cycle de suivi sera maintenue lors du deuxième cycle : la plupart des indicateurs seront suivis au niveau du pays en développement, tandis que plusieurs autres indicateurs feront appel aux systèmes de notification mondiaux. Par ailleurs, les quatre indicateurs pilotes ont été affinés afin de proposer des outils opérationnels à intégrer au deuxième exercice de suivi.

Tout au long du processus de suivi, l'Équipe d'appui conjointe apportera son soutien continu aux Coordinateurs nationaux et aux points focaux par le biais d'outils variés comme un service d'assistance, un guide, une foire aux questions et des ateliers. De plus, l'Équipe d'appui conjointe agrègera les données des pays à l'échelle mondiale pour préparer le Rapport d'étape 2016 ; ceci constituera une source essentielle de données probantes pour la RHN2 de 2016.

Processus standard [pour les Indicateurs 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9b]

Comme pour le premier cycle, le processus de collecte et de validation des données pour ces indicateurs se caractérisera par :

- Le leadership et la coordination des gouvernements des pays en développement ;
- Le *reporting* fondé sur les mécanismes et outils des pays (par ex. les systèmes de gestion de l'information sur l'aide), lorsqu'ils existent, ou bien par le biais de processus *ad hoc* ;
- La validation des données et la consultation dans les pays avec les fournisseurs de coopération pour le développement, les parlementaires, les OSC, le secteur privé et les autres parties prenantes. Les fournisseurs de coopération pour le développement dans les pays sont fortement encouragés à se concerter avec les points focaux de leur siège lorsqu'ils se livrent à la validation des données dans le pays ;
- L'agrégation et l'analyse à l'échelle mondiale par l'Équipe d'appui conjointe.

Pour faciliter le rôle du Coordinateur national au niveau de la coordination de la collecte et de la validation des données, et pour consolider une participation multipartite, l'Équipe d'appui conjointe encouragera la désignation de points focaux au niveau des pays en vue de représenter : les fournisseurs de coopération pour le développement, les parlementaires, la société civile, les syndicats et le secteur privé. L'Équipe d'appui conjointe se tourne vers les parties prenantes du PMCED et les réseaux (notamment le CAD, le POED, le Groupe des donateurs internationaux, l'IUP, la CSI, les P4P, le CIPE, etc.) pour obtenir leur soutien dans l'identification de ces points focaux à l'échelle des pays.

Les gouvernements fourniront les données pour certains indicateurs (Indicateurs 1, 2, 3, 5b, 6, 7 et 8), et dans certains cas, ils collecteront les données auprès des fournisseurs (Indicateurs 1, 2, 5a, 6 et 9b). Pour tous les fournisseurs de coopération, le dirigeant de l'organisation dans le pays sera chargé de veiller à la qualité et à la précision des notifications. Parallèlement, l'expérience a montré qu'il est essentiel que les sièges de ces organisations procurent des orientations et des incitations à leurs bureaux nationaux respectifs.

Il sera attendu des gouvernements qu'ils coordonnent la validation des données par l'intermédiaire d'un dialogue inclusif à l'échelle nationale. Les autres parties prenantes (parlementaires, organisations de la société civile, secteur privé, syndicats) ne sont pas tenues de rendre compte des indicateurs 1, 5, 6, 7, 8 et 9b aux autorités des pays en développement, mais elles seront encouragées à participer activement au dialogue sur la validation des données.

Remarque sur l'Indicateur 8 (égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes)

Suite à la réussite du pilotage de l'Indicateur au cours du premier cycle de suivi et aux discussions approfondies avec l'ONU Femmes, il est proposé que le *reporting* pour cet indicateur ne soit plus facultatif et que les pays soient invités à effectuer son suivi au même titre que les autres indicateurs.

Remarques sur les Indicateurs 2 et 3

Les Indicateurs 2 et 3 n'ont pas été suivis lors du premier cycle, car les méthodologies étaient toujours en cours d'élaboration. Le deuxième cycle sera ainsi l'occasion d'utiliser les méthodologies finales proposées à l'Annexe 1. Pour ces deux indicateurs, l'évaluation globale sera coordonnée par le gouvernement et nécessitera la participation directe des autres parties prenantes (les fournisseurs de coopération, les OSC, le secteur privé et d'autres), non seulement au niveau de la validation des données mais aussi du processus de collecte des données. Du fait que ces indicateurs se caractérisent par un questionnaire relativement détaillé et que l'exercice de suivi impliquera la participation active de multiples parties prenantes sur le plan de la collecte des données, les gouvernements des pays en développement pourront décider, au cas par cas, d'avoir recours aux services d'un consultant et/ou d'un groupe de réflexion pour appuyer ce processus. L'intervention d'une telle entité peut aider à éviter de surcharger le Coordinateur national et veiller à ce que le processus permette une évaluation neutre et équilibrée qui capture efficacement tous les points de vue des parties prenantes. Dans un tel cas, l'Équipe d'appui conjointe peut faciliter le processus par un appui technique (par ex. en mettant à disposition des termes de référence génériques, en fournissant une liste des consultants potentiels, en apportant des recommandations techniques pour aiguiller les travaux du consultant, etc.).

Processus spécifique pour les Indicateurs 4, 9a et 10

Comme pour le premier cycle de suivi, ces indicateurs feront appel aux sources de données et systèmes de notification existants à l'échelle mondiale (c.-à-d. le CAD de l'OCDE, l'IITA et l'EPIN). Chaque responsable d'un système de notification entreprendra la collecte des données, en veillant à ce que la validation soit effectuée de manière transparente et adéquate, conformément à ses propres processus. L'Équipe d'appui conjointe se procurera l'ensemble des données directement auprès des systèmes de notification. Néanmoins, s'appuyant sur les enseignements tirés du premier cycle, l'Équipe d'appui conjointe renforcera la consultation sur les données avec les fournisseurs de coopération, les gouvernements des pays en développement et la société civile bien avant la publication du rapport.

ANNEXE 3 – COMMENT LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE PEUVENT-ILS RENFORCER LEUR APPUI AU DEUXIÈME CYCLE DE SUIVI ?

Comme illustré dans ce document, des progrès importants ont été réalisés ces derniers mois en vue de consolider le cadre de suivi et de se préparer pour le déploiement du deuxième cycle. Des efforts continus sont toutefois nécessaires pour accroître la pertinence et l'impact de cet exercice. Un plus grand nombre de pays participants est nécessaire pour maintenir l'élan du programme pour l'efficacité du développement et constituer des données probantes en amont de la RHN2.

Les membres du Comité de pilotage peuvent appuyer la promotion de l'exercice de suivi et encourager la participation au deuxième cycle de plusieurs manières concrètes. Il est crucial de sensibiliser les parties prenantes au sein des circonscriptions individuelles des membres du Comité de pilotage pendant la phase précédant le lancement ; ceci peut être accompli de différentes manières :

- En diffusant la documentation, les outils et les informations disponibles sur le suivi dans les différents réseaux.
- En mentionnant l'exercice de suivi lors des réunions, des présentations et de toute autre conversation avec les parties prenantes concernées.
- En contactant par téléphone et par courrier électronique les contacts des pays clés afin d'encourager leur participation. Les pays intéressés peuvent contacter directement l'Equipe de suivi par courrier électronique à l'adresse : monitoring@effectivecooperation.org

Promouvoir la participation des parties prenantes dans la validation des données est également d'une importance essentielle pendant le processus de suivi. Des consultations multipartites seront organisées par les gouvernements afin de valider les données collectées, et les membres du Comité de pilotage peuvent encourager leurs circonscriptions à prendre part à ces dialogues afin que ces derniers soient inclusifs, transparents et axés sur les résultats.

À un stade plus avancé, les membres du Comité de pilotage pourront aussi soutenir la diffusion des conclusions du suivi dans le but d'inciter à l'apprentissage mutuel et au dialogue sur la façon de rendre la coopération pour le développement plus efficace aux échelles internationale, régionale et nationale.

ANNEXE 4 – LES 10 INDICATEURS DU CADRE DE SUIVI DU PMCED

INDICATEURS	OBJECTIFS-CIBLES DE 2015
<p>1. La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement</p> <p>Degré d'utilisation des cadres de résultats des pays fournisseurs de coopération</p>	<p>Tous les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent des cadres de résultats nationaux</p>
<p>2. La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement</p> <p>Une évaluation préliminaire de l'environnement favorable aux OSC, qui s'appuie sur des informations qualitatives et multi-parties prenantes</p>	<p>Progrès continus au fil du temps</p>
<p>3. Engagement et contribution du secteur privé au développement</p> <p>Un indice tridimensionnel qui donne une mesure de la qualité du dialogue public-privé</p>	<p>Progrès continus au fil du temps</p>
<p>4. Transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public</p> <p>Mesure de l'état de mise en œuvre de la norme commune par les fournisseurs de coopération</p>	<p>Appliquer la norme commune (le standard commun) – Tous les prestataires de coopération sont sur la bonne voie pour mettre en œuvre une norme commune et ouverte relative à la publication par voie électronique d'informations circonstanciées, prévisionnelles et dans les délais sur la coopération pour le développement</p>
<p>5. La coopération pour le développement est davantage prévisible</p> <p>(a) annuelle : part du financement de la coopération au développement décaissée pendant l'exercice au cours duquel elle a été planifiée par les fournisseurs de coopération ; et, (b) à moyen terme : part du financement de la coopération au développement couverte par des plans indicatifs prévisionnels de dépenses au niveau national</p>	<p>Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part de l'aide non décaissée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue. (Année de référence 2010)</p> <p>Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part de l'aide non couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis au niveau national.</p>
<p>6. L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire</p> <p>% du financement de la coopération au développement prévu pour décaissement qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays en développement</p>	<p>Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le(s) budget(s) de l'État (au moins 85% des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget). (Année de référence 2010)</p>
<p>7. La responsabilité (redevabilité) mutuelle entre les acteurs de coopération au développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs</p> <p>% des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus</p>	<p>Tous les pays en développement ont des examens inclusifs d'évaluation mutuelle en place. (Année de référence 2010)</p>
<p>8. Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes</p> <p>% des pays disposant de systèmes effectuant le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et les rendant publiques</p>	<p>Tous les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations des ressources publiques destinées à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes.</p>
<p>9. Institutions efficaces : les systèmes des pays nationaux sont renforcés et utilisés</p> <p>(a) Qualité des systèmes de GFP des pays en développement ; et, (b) Utilisation des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés</p>	<p>La moitié des pays en développement progresse au moins d'un degré (c.-à-d. de 0,5 point) sur l'échelle de performance de GFP/EPIN. (Année de référence 2010)</p> <p>Réduire l'écart [utiliser la même logique que pour la Déclaration de Paris – réduire l'écart de deux-tiers lorsque le score EPIN est supérieur ou égal à 5 ; ou d'un tiers lorsque le score est compris entre 3,5 et 4,5] (Année de référence 2010)</p>
<p>10. L'aide est déliée</p> <p>% de l'aide qui est entièrement déliée</p>	<p>Progrès continus au fil du temps. (Année de référence 2010)</p>